

**BURKINA FASO**

-----  
*Unité-Progrès-Justice*

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

Session permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,  
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE  
(CAEDS)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°087 :** RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA  
CONVENTION DE PRET CONCESSIONNEL SIGNEE  
LE 29 SEPTEMBRE 2023, ENTRE LE BURKINA FASO  
ET LA BANQUE EXPORT IMPORT DE CHINE  
(EXIMBANK) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET  
DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE  
DE 25MWc AVEC 5MW/20MWH DE STOCKAGE A  
DONSIN, DANS LA PROVINCE D'OUBRITENGA,  
REGION DU PLATEAU CENTRAL

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité par la députée **Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE**, rapporteure.

*Avril 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le 12 avril de 11 heures 10 minutes à 11 heures 55 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de la Convention de prêt concessionnel signée le 29 septembre 2023, entre le Burkina Faso et la Banque export import de Chine (EXIMBANK) pour le financement du projet de construction de la centrale solaire de 25MWc avec 5MW/20MWH de stockage à Donsin, dans la province d'Oubritenga, région du Plateau central.

Auparavant, la CAEDS, saisie pour avis a tenu, le lundi 25 mars 2024, une séance d'appropriation sur ledit projet de loi de 09 heures 15 minutes à 13 heures 25 minutes. A cette occasion, la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE a été désignée rapporteure pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le jeudi 04 et le mardi 09 avril 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

Outre la CAEDS, la Commission du développement durable (CDD), saisie pour avis, était représentée par le député Aboubacar KABRE.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CAEDS.

## **I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

La rapporteure a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

### **I-1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par monsieur Yacouba Zabré GOUBA, Ministre de l'Energie, des mines et des carrières. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet;
- coût du projet et caractéristiques du financement.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

## **I.2. Débat général**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions qui ont porté, entre autres, sur :

- le point de l'exécution des contrats PPP à paiement par les usagers suivants :
  - « *projet centrale solaire photovoltaïque de 30 MWC à Nagréongo* », signé le 05 avril 2019 avec l'entreprise GreenYellow/SAS ;
  - « *projet centrale solaire photovoltaïque de 38 MWC à Kodéni* », signé le 02 avril 2019 avec la société Kodéni solar SAS ;
  - « *Projet centrale solaire photovoltaïque de 24 MWC à Zano* », signé le 05 avril 2019 avec l'entreprise Quadran Burkina Faso SA ;
  - « *projet centrale solaire de 26, 8 MWC de Windiga* » signé avec la société WINDIGA SA.
- l'option du Gouvernement pour le PPP en vue de la réalisation du projet, objet du présent projet de loi ;
- les raisons de la délocalisation du projet à Donsin, initialement prévu pour être réalisé à Kaya ;
- les mesures envisagées par le Gouvernement pour rattraper le délai d'exécution du projet tel que prévu dans l'accord de prêt vu qu'il accuse à ce jour un retard de trois mois ;
- la particularité de la centrale dont il est question dans le projet par rapport aux autres centrales solaires déjà réalisées ;
- l'horizon temporel de réalisation de cette ambition du pays de participer au marché régional d'énergie par la vente de son surplus d'énergie ;
- le taux d'électrification nationale à l'issue de la réalisation de ce projet alors que le taux actuel de couverture énergétique est de 21% selon l'exposé des motifs ;

- les mesures prévues par le Gouvernement pour améliorer significativement le taux d'électrification en milieu rural qui est actuellement de 3% selon l'exposé des motifs ;
- l'éventuelle répercussion de la baisse des coûts de production de l'énergie induite par le présent projet sur le prix à la consommation de l'électricité ;
- le coût global TTC de ce projet ;
- les bases de la délivrance de l'approbation environnementale du projet alors que le document de projet ne fait pas ni d'étude d'impact environnemental et social ni de plan de gestion environnementale ;
- la prise en compte du volet sécurité et incendie par le projet ;
- la possibilité d'étendre les 25 mégawatts à d'autres sites ;
- la volonté du Gouvernement à participer au marché régional de l'énergie ;
- la nécessité pour le Burkina Faso de revoir l'armature juridique de ses contrats passés avec les pays voisins, fournisseurs d'énergie pour atteindre une souveraineté énergétique ;
- l'effectivité de la libéralisation de l'énergie au Burkina Faso ;
- le choix du pays d'augmenter le taux de couverture nationale à (50 000 abonnés additionnels), plutôt que d'améliorer la qualité de la fourniture et du service, en réduisant le niveau de dépendance vis-à-vis des pays voisins.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu fait par la députée rapporteure, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) estime que la ratification de la Convention de prêt permettra au Burkina Faso :

- d'augmenter sa production énergétique au niveau national ;
- de sécuriser son approvisionnement énergétique ;
- de promouvoir son indépendance énergétique.

Toutefois, la CAEDS recommande au Gouvernement d'installer ces centrales solaires dans toutes les provinces afin d'accroître leur autonomie énergétique.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 12 avril 2024

Le Président



**Daniel ZOUNGRANA**

Le Rapporteur



**Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE**

## LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	DIALLO Ousmane	PP	Membre
3.	BAKO Wilfried Prosper	PP	Membre
4.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
5.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre

## LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPE CONSTITUE	QUALITE
1.	TRAORE Thomas	PP	Vice-président
2.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1 <sup>er</sup> Secrétaire
3.	SAWADOGO Moussa	FVR	2 <sup>e</sup> Secrétaire
4.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre
5.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
6.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre
7.	TRAORE Boureima	FVR	Membre
8.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre
9.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre

## LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM(S) ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
3.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
4.	BAMOGO Jérôme	Administrateur parlementaire
5.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction